N°: 2020\_07\_2

Envoyé en préfecture le 12/08/2020 Reçu en préfecture le 12/08/2020

Affiché le

ID: 005-210500617-20200724-2020\_07\_2BIS-DE

# REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GAP

Le vingt-quatre juillet deux mille vingt à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	17/07/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	31/07/2020

## **OBJET:**

Approbation du procès-verbal et clôture de la séance du conseil municipal du 28 mai 2020

# Étaient présents :

M. Roger DIDIER, Mme Maryvonne GRENIER, Mme Rolande LESBROS, M. Jérôme MAZET, M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Catherine ASSO, M. Cédryc AUGUSTE, Mme Solène FOREST, M. Daniel GALLAND, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI, Mme Françoise DUSSERRE, M. Claude BOUTRON, Mme Ginette MOSTACHI, M. Joël REYNIER, Mme Françoise BERNERD, M. Richard GAZIGUIAN, Mme Mélissa FOULQUE, M. Gil SILVESTRI, M. Alexandre MOUGIN, Mme Evelyne COLONNA, M. Bruno PATRON, M. Alain BLANC, Mme Christiane BAR, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

#### Excusé(es):

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Catherine ASSO, M. Pierre PHILIP procuration à M. Gil SILVESTRI, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Eric MONTOYA procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Isabelle DAVID, M. Christophe PIERREL procuration à M. Thierry RESLINGER, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à M. Eric GARCIN

#### Absent(s):

Mme Pascale ROUGON, M. Fabien VALERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Richard GAZIGUIAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

## Le rapporteur expose :

Les séances du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal reprenant l'intégralité des débats sous forme synthétique.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil municipal peuvent intervenir à cette occasion pour effectuer des rectifications le cas échéant. Celles-ci sont alors enregistrées au procès-verbal suivant.

# **Décision:**

VU le code général des collectivités et notamment son article L.2121-23 et R.2121-9;

Il est proposé:

Article 1: d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020 ci-annexé.

<u>Article 2</u>: que chaque membre présent appose sa signature ou que mention soit faite de la cause qui l'a empêché de signer.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 39

- ABSTENTION(S): 2

Mme Christiane BAR, Mme Isabelle DAVID

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 1 2 AUVI 2029

Affiché ou publié le : 1 2 ADUI 2020